

VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/12/103

L'an deux mille neuf,
Le mardi 8 décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

OBJET : CONVENTION ENTRETIEN DES LOCAUX – PAYS MIDI-QUERCY

Monsieur le Maire rappelle que la commune, lors de sa séance du 16 octobre 2003, avait décidé de prendre en charge l'entretien des locaux du Pays Midi-Quercy qui était prévu dans le bail de location du bâtiment et compris dans le montant du loyer.

Il convient d'actualiser cette convention en précisant les modalités et le montant de la base horaire d'intervention.

Celle-ci concerne le nettoyage des locaux de service et l'entretien de la cour intérieure.

La base horaire d'intervention serait de 12 € de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE la base horaire d'intervention pour l'entretien des locaux et des espaces verts à 12 €.

DONNE tout pouvoir à Monsieur Maurice CORRECHER, premier adjoint, pour signer la convention à intervenir avec le Pays Midi-Quercy.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

LE MAIRE

J.CAMBON